



Le nouveau Code des Sociétés... et des associations

Au 1^{er} janvier, le nouveau Code des Sociétés... et des Associations (CSA) apportera quelques changements à la législation des ASBL. Donc à vos obligations. Que faut-il retenir ?

Le CSA est entré en vigueur, le 1/05/19. Il est donc déjà d'application pour les ASBL qui se sont constituées depuis. Pour les autres, déjà existantes avant le 1/05/2019, le CSA s'appliquera à partir du 1/01/20, avec un délai de 4 ans (au plus tard au 1/01/24) pour adapter leurs statuts.

Toutefois, deux choses à retenir :

- ☛ Si une modification statutaire intervient dans votre asbl avant le 1/01/24, la mise en conformité avec le CSA doit être réalisée à l'occasion de cette modification de statuts ;
- ☛ Une série de dispositions sont impératives, c-à-d qu'elles s'appliquent obligatoirement dès le 1/01/20, même si vos statuts prévoient autre chose.

Quels sont les changements au 1/01/20 ?

- ☛ **La description de l'objet dans les statuts** : La loi de 1921 sur les ASBL indiquait qu'une ASBL ne pouvait se livrer à des activités commerciales. Désormais, une ASBL peut effectuer des activités économiques (le terme « commerciales » a disparu), mais pour ce faire, cela doit être précisé dans son objet (dans les statuts). Et tant que l'ASBL n'a pas modifié son objet dans les statuts, elle ne peut exercer que les seules activités prévues initialement dans son objet statutaire, et donc cesser ses activités économiques dites « accessoires ».
- ☛ Les **administrateurs sont solidairement responsables** de toutes les décisions prises par le CA, sauf à exprimer son désaccord dans le PV.
- ☛ Lorsqu'une ASBL est membre du CA d'une autre ASBL, l'ASBL membre a l'obligation de désigner un représentant dont **l'identité doit être publiée** au Moniteur Belge et qui encourt la même responsabilité que l'ASBL qu'il représente. En cas de faute, il pourra être poursuivi personnellement. Assurez-vous !
- ☛ Tous les membres doivent être **convoqués à l'AG** au moins 15 jours avant celle-ci (auparavant 8 jours).

Communication

En outre, à partir du 1/01/20, tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, signatures de courriel, sites internet et autres documents, sous forme électronique ou non, émanant de l'association, doivent contenir :

- ☛ la dénomination de la personne morale, la forme légale, en entier ou en abrégé,
- ☛ l'indication précise du siège de la personne morale,
- ☛ le numéro d'entreprise, les termes « registre des personnes morales » ou l'abréviation « RPM », suivis de l'indication du tribunal du siège de la personne morale,
- ☛ le numéro d'un compte dont l'association est titulaire en Belgique,
- ☛ le cas échéant, l'adresse électronique et le site internet de la personne morale.

Comptabilité

Le CSA détermine de nouveaux critères de tailles pour les ASBL :

- ☛ Une ASBL est qualifiée de « micro » si elle ne dépasse pas plus d'un des critères suivants :
 - 10 travailleurs-ses, en moyenne annuelle en ETP ;
 - un chiffre d'affaire annuel de 700.000 € (HTVA) ;
 - un total du bilan de 350.000 €.
- ☛ Une ASBL est qualifiée de « petite » si elle ne dépasse pas plus d'un des critères suivants :
 - 50 travailleurs-ses, en moyenne annuelle en ETP ;
 - un chiffre d'affaire annuel de 9.000.000 € (HTVA) ;
 - un total du bilan de 4.500.000 €.
- ☛ Une ASBL est qualifiée de « grande » si elle dépasse au moins deux des critères d'une petite ASBL.

1. Micro et petite ASBL

Les petites et micro ASBL devront présenter leur comptabilité en partie double. Ces ASBL devront dès lors présenter leurs comptes selon un schéma complet ou abrégé. Voir annexes 6 (schéma complet) et 7 (schéma abrégé) de l'Arrêté royal portant exécution du CSA : <http://bit.ly/Code-associations>

Le dépôt des comptes s'effectuera à la Banque Nationale de Belgique.

Néanmoins, les petites et micro ASBL pourront tenir une comptabilité simplifiée et employer un schéma simplifié (voir annexe 8 de l'Arrêté), si elles ne dépassent pas plus d'un des critères suivants :

- 5 travailleurs-ses en moyenne annuelle en ETP ;
- 334.500 € de recettes récurrentes (HTVA) ;
- 1.337.000 € de total des avoirs ;
- 1.337.000 € de total des dettes.

Dans ce cas, leurs comptes pourront être déposés gratuitement au greffe du Tribunal de l'Entreprise.

2. Grandes ASBL

Les grandes ASBL devront obligatoirement tenir leurs comptes en partie double. Elles auront également l'obligation de nommer un commissaire. Leurs comptes seront présentés sous la forme d'un schéma complet.

Publication au Moniteur Belge

Lors d'une publication au Moniteur Belge via le Tribunal de l'Entreprise, il est désormais requis de suivre la procédure suivante :

- ☛ Les personnes qui effectuent un dépôt pour le compte d'une ASBL doivent fournir une attestation avec leurs coordonnées d'identité, ainsi que la copie R/V de leur carte d'identité ;
- ☛ Le déposant doit produire une copie conforme, avec les signatures requises, du procès-verbal du CA ou de l'AG qui acte la décision à publier au MB ;
- ☛ En cas de changement d'administrateur-trice(s) (ou de délégué(e)s à la gestion journalière), il faut joindre une copie R/V de la carte d'identité de la personne qui cesse la fonction et de la personne qui est nommée.

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n°4/2019

Quelles pédagogies en ErE pour les jeunes d'aujourd'hui ?

Pour fêter leurs 20 ans, les CRIE organisaient ce 17 décembre une journée pour interroger nos pratiques d'ErE : sont-elles en phase avec les jeunes d'aujourd'hui ? Quelques échos des conférencier-es et des jeunes présent-es.

Quels jeunes avons-nous en face de nous ? L'interprétation des résultats de l'enquête « Génération quoi » (2016) par Johan Tirtiaux* montre des jeunes de 18-34 ans qui ont une vision sombre de leur avenir. Ils se perçoivent comme une génération en crise. Et si l'environnement apparaît comme la première problématique à laquelle ils considèrent que notre monde doit faire face, ils ne sont pas tous « écolos » pour autant. Ils et elles sont très sensibles aux inégalités sociales et économiques et leurs réponses sont influencées par leur niveau de vie et d'éducation. Moins on est aisé, plus le « matérialisme » détrône l'environnement, question de besoins et d'identité notamment. Enfin, une tendance qui semble émerger de leur part est un désir croissant de prendre le temps pour « se trouver »... Dans les coulisses de cette journée, quelques participant-es évoquent l'envie d'associer davantage de jeunes au sein de leurs staffs d'animation.

Doivent-ils s'y connaître en environnement pour s'engager ?

Voici une question quelque peu provocante pour parler de l'intervention de Nicolas Hirtt*, de l'APED, venu présenter les résultats de l'enquête sur les savoirs des jeunes en matière de climat. L'APED constate que la conscience de l'urgence climatique est en hausse chez les jeunes, mais que les connaissances seraient en baisse. Ce qui, pour l'association, menace la pérennité des actions menées, « le savoir étant une condition sine qua non d'une conscientisation forte et durable ». Les professionnel-les de l'ErE présent-es ne partagent pas ce point de vue. Oui, il faut parler plus de climat à l'école, mais par contre, nous ne pensons pas qu'il faille « tout connaître » pour une conscience durable. Les émotions, le pouvoir et le vouloir agir nous semblent tout aussi importants. Sans négliger pour autant des savoirs de base tels qu'en lecture, sciences, sciences humaines, indispensables à la bonne compréhension. Nous retiendrons ainsi de cette étude, les difficultés éprouvées par les jeunes pour interpréter certaines questions et certains graphiques. A creuser ! Et de nous interroger : si nous devons répondre ?



Jeux vidéos : prendre les jeunes là où ils sont !

Du tour d'horizon rapide et multi-prisme du rapport des jeunes aux « jeux vidéos » que nous a présenté Bruno Dupont*, nous retenons sa proposition de déconstruire avec les jeunes les univers fictionnels des jeux avec lesquels ils jouent déjà. D'apprendre à en dégager des

questions de citoyenneté comme les relations à l'argent, les relations sociales, les ressources, le monde professionnel, les tactiques, les figures transitionnelles, plutôt que créer des « serious game » qui ne sont pas vraiment des jeux. Une réflexion et une méthode que nous développerons dans un autre article. Affaire à suivre.

Les jeunes ont besoin ...

« Ça nous touche, mais on n'en parle pas », résume une élève de l'Athénée Léonie de Waha (Liège), venue témoigner dans un atelier. Dans cet Athénée à pédagogie active, la direction et les enseignant-es ont soutenu les élèves lors des manifestations et ont ouvert des espaces de paroles. Et c'est ce dont les élèves ont besoin : « l'école devrait créer des espaces de débats, d'informations et de rencontres, dans et en dehors des cours, où les professeurs pourraient être partie-prenante », nous disent-ils. « Elle doit veiller à développer l'esprit critique, par exemple concernant l'analyse des messages portés par les différents médias, afin d'être capable d'avoir son propre avis ». Quand on leur demande ensuite comment les associations ErE pourraient les aider, les soutenir... un petit silence s'ensuit : « Nous voudrions surtout que nos actions soient valorisées et mise en avant. »

Manif ou désobéissance ?

« Comparativement aux manifestations ou marches pour le climat, que je trouve futiles et insuffisantes, je considère les actions de désobéissance plus marquantes et plus utiles pour faire avancer les choses », confie un jeune. « Dans l'école, nous avons les conseils de classe une fois par semaine, durant lesquels nous cherchons à mobiliser un maximum de monde. » Mais parler de désobéissance en classe paraît inapproprié. « Nous nous organisons principalement dans la sphère privée, en toute sécurité. Les manifs sont aussi des lieux de rencontres où l'on peut recevoir et diffuser des informations pour la suite des actions à mener, poursuit-il. La peur de l'avenir peut être aussi paralysante, mais je ne lui laisse pas trop de place pour garder un espoir de changement pour l'avenir. »

Joëlle VAN DEN BERG et François Beckers

* Intervenants de la matinée : Johan Tirtiaux (Université de Namur), <http://generation-quoi.rtb.be> ; Nico Hirtt, chercheur à l'APED (Appel pour une Ecole Démocratique), www.skolo.org ; Bruno Dupont (Université de Liège).

Les diaporamas seront disponibles sur le site www.crie.be

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

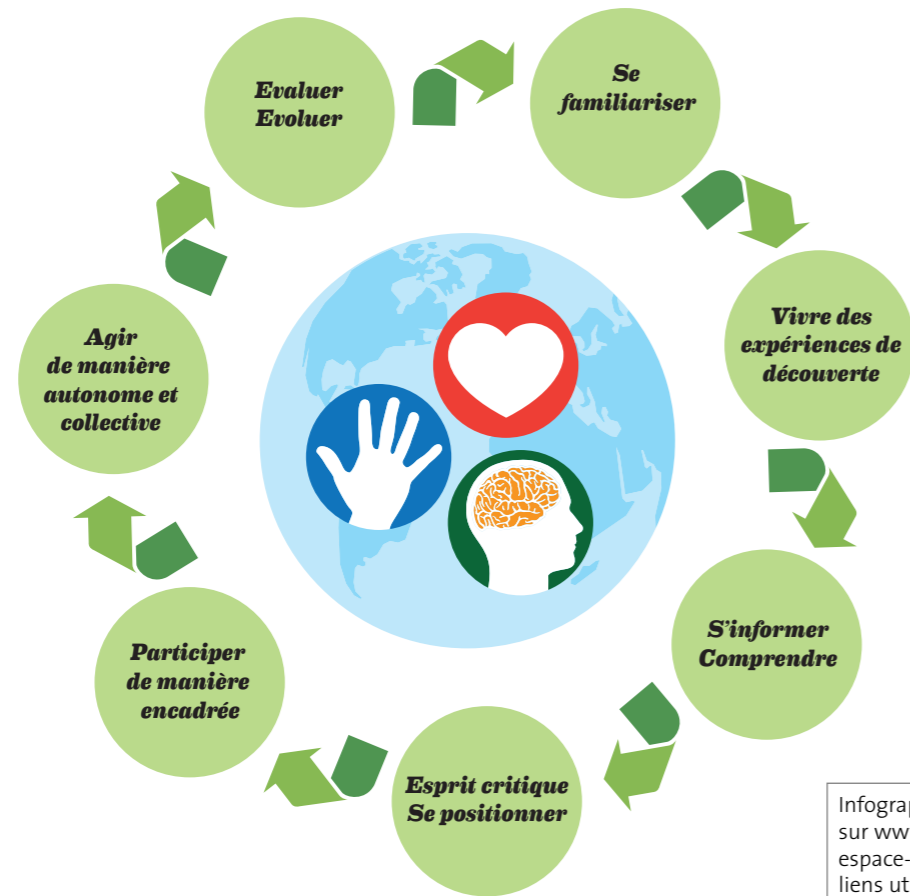
Édition et diffusion
Réseau IDée asbl - 266, rue Royale à 1210 Bruxelles -
T. 02 286 95 70 - info@reseau-idee.be - www.reseau-idee.be
N° d'entreprise : BE 0445.500.808 - RPM Bruxelles
N° de compte : BE98 0012 1241 2393

Ont collaboré à ce numéro
François Beckers • Marie Bogaerts • Christophe Dubois • Damien Revers • Joëlle van den Berg •

Mise en page
César CARROCERA GIGANTO

Spirale de l'ErE : tout un parcours !

Le parcours d'ErE est le fruit d'une réflexion collective entamée lors de la rédaction de la stratégie wallonne de l'ErE (2016). Depuis lors, ce parcours - en forme de spirale ou de roue - structure en partie les rapports d'activités de certaines associations. Elle pourrait, à l'avenir, permettre à la fois de structurer l'offre en ErE en Wallonie tout en en préservant sa riche diversité.



Infographie téléchargeable sur www.reseau-idee.be/espace-membres > liens utiles

Des étapes complémentaires

Le parcours est un ensemble d'étapes complémentaires qui contribuent à forger une éducation à l'environnement auprès des personnes et des groupes, sur diverses thématiques, dès leur plus jeune âge et tout au long de la vie. Il forme une spirale, une progression continue. Il n'y a pas un ordre strict, mais plutôt conseillé. Par exemple, pour les publics jeunes, et pour des publics peu initiés ou enclins à l'ErE, les étapes «se familiariser» et «vivre des expériences de découverte» seront plus investies.

Pour tous

Le parcours d'ErE concerne tous les acteurs et actrices de l'éducation : animatrices, formateurs, enseignantes, éducateurs, parents,... Les associations d'ErE se situent dans une ou plusieurs étapes du Parcours. Certaines associations pourront par exemple se spécialiser dans les approches sensorielles et de sensibilisation d'enfants ou adultes (découvrir / cœur), alors que d'autres vont impliquer des jeunes dans un projet de gestion environnementale de l'école (agir / mains), l'enseignant-e, quant à elle, va assurer la compréhension des élèves, leurs apprentissages (comprendre / tête) à travers ces expériences et ces projets concrets et mobilisateurs.

Des balises

Cette spirale peut donc servir de grille d'analyse d'un projet spécifique, comme autant d'étapes dans le déroulé du projet et le parcours des participant-es.

Elle peut aussi permettre de situer l'action d'une association à l'une ou l'autre étape en complémentarité avec les autres acteurs et actrices de l'ErE. La spirale devient alors un outil pour structurer l'offre en ErE, pour positionner les activités et les programmes menés, pour concevoir des campagnes et des outils qui se complètent plus qu'ils ne se concurrencent.

La spirale peut enfin aider à l'analyse du parcours d'ErE d'une personne tout au long de sa vie, jalonnée d'étapes marquantes et diversifiées.

ErE & biodiversité

17^{es} Rencontres de l'ErE en 2020 !

La biodiversité sera le thème des prochaines Rencontres de l'ErE. Une première réunion de brainstorming a eu lieu avec les associations intéressées pour éclairer le thème et nourrir le futur programme.

On y a entendu des mots clés comme *services écosystémiques, cerveau global, résistance, complexité, droits, ville, Nord et Sud...* Et des verbes : *créer du débat, diversifier les points de vue, échanger les pratiques d'ici et d'ailleurs*. Rien n'est encore fait, tout reste à imaginer durant les prochains mois. Ensemble.

Avec le Réseau IDée, ils seront aux manettes du programme :

AFEN asbl CRIE du Fourneau Saint-Michel, Christian Dave (... les dernières pour lui !)

Charléroi Nature, Emilien Burlet

Ecoscénique, Frédéric Jomiaux

Espace Environnement, Delphine de Fontenoy

Institut d'Eco Pédagogie, Dorian Kempeneers

Natagora, Jennifer Di Prinzio

SciencInfuse, Anne Bauwens

Ils assureront l'ambiance et les «surprises» :

Empreintes, Samuel Demont

CRIE de Spa, Vinciane Mathieu

... et peut-être vous ? On commencera au mois de juin !

Info : marie.bogaerts@reseau-idee.be

Il ne manquera plus que vous !

Marquez déjà d'une croix les **Je 26 et Ve 27 novembre 2020** pour vivre ces 17^{es} Rencontres au Domaine de Massemble ! Plus d'infos sur www.reseau-idee.be/rencontres/2020

Ecoles, Plans de pilotage et ErE : la suite !

D'ici 2020-2021, toutes les écoles devront élaborer un Plan de pilotage (PdP) qui balisera leur chemin pour six années. Nous vous en parlons dans le précédent numéro d'INFOR'IDée*. Comment bâtir des ponts entre les PdP de chaque école et notre offre en ErE ? Les 15 thématiques dans lesquelles les actions des écoles doivent s'inscrire pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, ouvrent en effet des portes à l'ErE - directement ou indirectement : la promotion de la citoyenneté, de l'environnement et du développement durable ; les actions pédagogiques déployées pour les apprentissages ; la maintenance et l'amélioration des infrastructures scolaires (ex : éco-gestion)...

Rappelez-vous, quelques pistes avaient déjà été dessinées* par les participant-es lors de la première journée sur le sujet, le 6 septembre 2019 au CRIE de Liège. La prochaine journée de l'Accord de Coopération vous propose de poursuivre la réflexion sur le sujet.

A votre agenda : Vendredi 4 septembre 2020 à Bruxelles Environnement

Infos suivront.

* retrouvez-les via la synthèse de la journée dans INFOR'IDée 3/2019 : www.reseau-idee.be/inforidee

